



HC Les Ponts-de-Martel

CONCEPT DE PROTECTION COVID-19

Selon directives de OFSP – REGIO LEAGUE

Valable à partir du 18 septembre 2021 et jusqu'à nouvel avis

Préambule :

Selon la Fédération, pour les activités sportives dans les patinoires, il existe une obligation de certification Covid pour les jeunes dès 16 ans et les actifs. Pour les jeunes de moins de 16 ans, le certificat n'est pas obligatoire.

Cela s'applique à tous/toutes les participants (es) joueurs / joueuses, entraîneurs, coachs, arbitres, membres du staff, personnes de soutien et spectatrices / spectateurs.

Les restrictions telles que la taille maximale des groupes, le maintien d'une distance ou le port du masque sont levés pendant les activités d'entraînement.

Concept COVID pour les entraînements :

1. Sont exemptées de l'obligation du certificat Covid, les entraînements réguliers avec un maximum de 30 personnes, où les personnes participantes se côtoient souvent et qui se déroulent dans des locaux séparés d'autres groupes d'entraînement en groupe fixes.
2. Dans le total de 30 personnes participantes qui ont accès à la patinoire sont : les joueurs / joueuses, entraîneurs, coachs, membres du staff, personnes de soutien.

Les parents, les frères / sœurs ainsi que les spectatrices / spectateurs ne sont pas autorisés à pénétrer sur le site durant les entraînements.
3. Les joueurs / joueuses participants s'entraînent uniquement dans un seul groupe d'entraînement défini. Des mélanges avec joueurs / joueuses d'autres équipes ou d'autres groupes d'entraînement ne sont pas autorisés !
4. Dans les vestiaires et dans les zones où les activités sportives ne sont plus pratiquées (zone d'entrée, couloir, etc...) le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de 12 ans et plus. Les personnes de plus de 12 ans (jeunes et actifs) bénéficiant du certificat Covid ou d'un test antigénique 48 heures ne sont pas concernés par cette restriction.
5. Pour les joueurs des catégories U9 et U11, il est conseillé que ceux-ci viennent déjà équipés à la patinoire. Si cela n'est pas possible, le point 4 est applicable. Seuls les parents au bénéfice du certificat Covid ou testé antigénique 48 heures seront exceptionnellement autorisés à se rendre dans les vestiaires pour l'aide à l'habillage et déshabillage de leur enfant, mais quand même sous condition du port du masque de protection !!
6. Malgré le certificat Covid ou autre test, chaque personne entrant dans le bâtiment se désinfectera correctement les mains avec le produit hydroalcoolique mis à leur disposition.
7. Il va de soi, que le temps de présence dans le bâtiment, vestiaires et douches doit être réduit au strict minimum.



HC Les Ponts-de-Martel

CONCEPT DE PROTECTION COVID-19

8. L'entraîneur ou coach de l'équipe présente dans les vestiaires à ce moment-là, sera la personne responsable pour l'application des directives Covid-19.
9. La traçabilité des joueurs est effectuée automatiquement par la liste des présences.
10. Pour les entraînements comme pour les matchs les gourdes doivent être personnelle !

Concept Covid pour les matchs et tournois :

Le responsable, l'organisateur du match ou tournois est responsable de la vérification de validité des certificats COVID des différents joueurs présents dans l'enceinte de la patinoire.

Le tenancier de la Buvette est responsable de la vérification de validité des certificats COVID des spectateurs présents.

11. Tous les matchs et tournois doivent se dérouler avec un certificat Covid valide.
12. La formule testé-guéri-vacciné est appliquée et tous les joueurs, entraîneurs, coach, staff, arbitres et autre personnel de cabine âgées de 16 ans et plus, doivent disposés à tout moment d'un certificat Covid-19 valide. Pour les joueurs de moins de 16 ans le point 4 est applicable, idem pour les joueurs de 12 à 16 ans qui sont vaccinés.
13. A la fin des matchs, les joueurs, coachs et arbitres ne se touchent pas la main de n'importe quelle manière que ce soit.

Attention !! Les personnes présentant des symptômes d'infection ne sont pas autorisées à pénétrer dans l'infrastructure. Elles doivent rester à la maison, contacter leur médecin et suivre ses instructions.

Le présent concept de protection est évolutif et peut être appelé à être modifié en tout temps selon les circonstances.

Merci pour votre collaboration.

Le Comité du HC Les Ponts-de-Martel